

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

15/12/2022 - 60

Date de la convocation : 09/12/2022. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37 Présents : 58 Pouvoirs : 13

Le jeudi 15 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane AIT LASRI, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Paul COPIN, M. Jean-Marc SAINT AUBIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Bernard GOULOIS, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, M. Jacques MICHON.

## EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Edith BOUREL), M. Raphaël AIX (pouvoir à Mme Lucie VAILLANT), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Estelle MOUY), M. Mohamed KHERAKI (pouvoir à Mme Agnès DUPUIS), M. Jean-Christophe LECLERCQ, (pouvoir à Mme Nathalie APERS), Mme Chantal RYBAK (pouvoir à Mme Coline CRAEYE), M. François GUIFFARD (pouvoir à Mme Marylise Fenain), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Thierry BOURY), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Jocelyne CHARLET (pouvoir à M. VANDEVILLE), M. Michaël DOZIERE (pouvoir à M. Hocine MAZY)

## EXCUSÉS :

Mme Nicole MARFIL, M. Thibaut FRANCOIS.

## ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Eric SILVAIN

## ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Luc BERNARD, Directeur du pôle Equipements culturels et scientifiques, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information.

## **21 – Questions diverses**

### **21.1 – Demandes de dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces durant l'année 2023 – Communes de Dechy - Flers en Escrebieux - Sin le Noble - Waziers – Avis de Douaisis Agglo**

Des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire dans les conditions visées à l'Article L3132-26 du code du travail, modifié par la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V) :

*« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.*

*Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »*

Suivant ces dispositions, Messieurs les maires des communes de **Dechy - Flers en Escrebieux - Sin le Noble - Waziers** ont saisi Douaisis Agglo pour qu'elle émette un avis sur l'ouverture de commerces de détail certains dimanches au cours de l'année 2023 ; leur demande vous est présentée ci-après :

**Demande de M. le Maire de Dechy :**

Après analyse des demandes de plusieurs enseignes de la Zone du Luc pour déroger au repos dominical, monsieur le Maire de Dechy soumet à l'avis de Douaisis Agglo les dimanches suivants : **15 janvier 2023, 2 juillet 2023, 27 août 2023, 29 octobre 2023, 5 novembre 2023, 12 novembre 2023, 19 novembre 2023, 26 novembre 2023, 3 décembre 2023, 10 décembre 2023, 17 décembre 2023, 24 décembre 2023.**

**Demande de M. le Maire de Flers en Escrebieux :**

M. le Maire de Flers en Escrebieux souhaite que Douaisis Agglo délivre son avis sur la demande d'ouverture émise par l'hypermarché et la galerie marchande CARREFOUR DOUAI FLERS pour les dimanches suivants : **15 janvier 2023, 30 avril 2023, 25 juin 2023, 3 septembre 2023, 10 septembre 2023, 26 novembre 2023, 3 décembre 2023, 10 décembre 2023, 17 décembre 2023, 24 décembre 2023, 31 décembre 2023**

**Demande de M. le Maire de Sin le Noble :**

M. le Maire de Sin le Noble souhaite que Douaisis Agglo délivre son avis sur la demande d'ouverture émise par les commerçants sinois pour les dimanches suivants : **15 janvier 2023, 30 avril 2023, 11 juin 2023, 2 juillet 2023, 27 août 2023, 3 septembre 2023, 26 novembre 2023, 3 décembre 2023, 10 décembre 2023, 17 décembre 2023, 24 décembre 2023, 31 décembre 2023.**

**Demande de M. le Maire de Waziers :**

M. le Maire de Waziers souhaite que Douaisis Agglo délivre son avis sur l'ouverture des commerces de détail non alimentaires pour les dimanches suivants :

**15 janvier 2023, 26 novembre 2023, 3 décembre 2023, 10 décembre 2023, 17 décembre 2023, 24 décembre 2023.**

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'émettre un avis favorable sur les demandes présentées ci-dessus déposées par messieurs les maires de Dechy, Flers en Escrebieux, Sin le Noble et Waziers,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

**ADOPTÉ À LA MAJORITE**

→ Pour la demande de la commune de Waziers (2 voix contre : Karim BACHIRI, Jacques MICHON et 1 abstention : Jean-Christophe LECLERCQ)

→ Pour les demandes des autres communes (1 voix contre : Karim BACHIRI et 2 abstentions : Jean-Christophe LECLERCQ, Jacques MICHON)

*Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.*

Publié le 27/12/2022  
Réceptionné en sous-préfecture le 21/12/2022

*Identifiant de télétransmission*  
059-200044618-20221215-15-12-2022-60-DE

**LE PRESIDENT,**



**Christian POIRET**

**Le Secrétaire de séance,**



**Jean-Jacques PEYRAUD**